

FICHE TECHNIQUE POUR L'OCTROI DES TITRES MINIERES

N°O	Titres miniers	Nombre	Superficie Km ² /km	Attribution	Validité	Renouvellement
1	Autorisation de reconnaissance	-	Voir l'acte (variable)	DNM	3 à 6 mois	1 seule fois
2	Autorisation d'ouverture de carrières	-	2 à 3 ha	Ministre	5 ans	Chaque 5 ans
3	Permis de recherche	1 à 5	Bauxite : 500km ² Fer : 500km ² Uranium : 500km ² Or : 100 km ² Diamant : 100km ² , Métaux de base : 500km ²	Ministre	3 à 2 ans	1 fois 2 fois Bx et Fer : 3 fois
5	Permis de dragage	1 à 5	Voir arrêté (en km), 10 km	Ministre		Plusieurs fois jusqu'à la fin du gisement
	Permis d'exploitation des eaux souterraines	1 à 5	Voir le Décret	Ministre	5	Plusieurs fois jusqu'à la fin du gisement
4	Permis d'exploitation Industrielle	1 à 5	Voir le Décret	Président	10	Plusieurs fois jusqu'à la fin du gisement

5	Permis d'exploitation semi industrielle	1 à 5	Voir le Décret	Président	3	Plusieurs fois jusqu'à la fin du gisement
6	Concession minière	-	Voir la concession	Président	25	Plusieurs fois jusqu'à la fin du gisement

Conakry, le 13 Août 2015

Préposé des Mines

SYLLA SEYDOUBA